



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Octobre 2016**  
NUMÉRO SPÉCIAL N° 90



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

<b>DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE ET DE LA COORDINATION DEPARTEMENTALE.....</b>	
Arrêté n° 16-160 du 11 octobre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 24 au 28 octobre 2016 inclus.....	3
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE.....</b>	
Arrêté modificatif à l'arrêté du 26 mai 2015 relatif au renouvellement de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.....	5
Arrêté du 7 octobre 2016 modificatif à l'arrêté du 26 mai 2015 relatif au renouvellement de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.....	11
<b>DDFIP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....</b>	
Arrêté du 14 octobre 2016 relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de Saint-James.....	15
Arrêté du 14 octobre 2016 relatif au régime d'ouverture au public de la trésorerie de Cherbourg Municipale.....	16

PREFET DE LA MANCHE

**Direction de L'Action Economique  
et de la Coordination Départementale**

-----  
Bureau de la coordination des politiques  
publiques et des actions interministérielles

EM – n°16-160

**A R R E T E**

**Portant désignation du sous-préfet  
chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances  
du 24 au 28 octobre 2016 inclus**

**Le préfet de la Manche,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;

VU le décret du 20 juillet 2015 nommant M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

VU le décret du 3 juin 2016 nommant M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-01 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-138 du 6 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet de Coutances ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

## ARRETE

**Article 1er** : M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches, est désigné pour assurer la suppléance de M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances, du 24 au 28 octobre 2016 inclus.

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

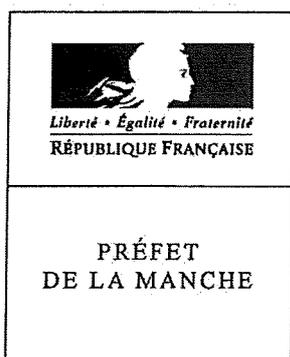
Saint-Lô, le 11 octobre 2016

*le Préfet*

**Jacques WITKOWSKI**

**Copie transmise à :**

- Mme la secrétaire générale de la préfecture
- M. le directeur de cabinet
- M. le sous-préfet d'Avranches
- M. le sous-préfet de Cherbourg
- M. le sous-préfet de Coutances
- M. le directeur de la 1<sup>ère</sup> direction (Etrangers)
- Mme la directrice de la 2<sup>ème</sup> direction



## Arrêté modificatif à l'arrêté du 26 mai 2015 relatif au renouvellement de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

- VU** le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,
- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 146-9, L.241-5 à L 245-11 et l'article R-241-24,
- VU** le décret n°2012-1414 du 18 décembre 2012 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,

**CONSIDÉRANT** la délibération CD.2015-04-20.0-5 du Conseil Départemental en date du 20 avril 2015, portant désignation des représentants de l'Assemblée Départementale au sein des organismes ;

**CONSIDÉRANT** les représentants proposés par le directeur départemental de la cohésion sociale de la Manche ;

**CONSIDÉRANT** les représentants proposés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**CONSIDÉRANT** les représentants proposés par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ;

**CONSIDÉRANT** les représentants du Conseil départemental Consultatif des Personnes Handicapées désigné lors de la réunion du 19 décembre 2014 ;

**CONSIDÉRANT** les représentants proposés par le président du conseil départemental ;

## A R R E T E N T :

**Article 1 –** La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est la suivante :

### **1 – Quatre représentants du Département désignés par le Président du Conseil Départemental :**

- Titulaires :
  - Mme Sylvie GATE, Mme Patricia LECOMTE, Mme Frédérique BOURY, le DGA « cohésion sociale et territoriale » ou son représentant ;
- Suppléants :
  - M. Bernard TREHET, Mme Karine DUVAL, Mme Marie-Pierre FAUVEL, Mme Chantal BARJOL, Mme Odile LEFAIX-VERON, M. Frédéric BASTIAN, Mme Christèle CASTELEIN, Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE ;

### **2 – Quatre représentants de l'État :**

- Le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,
- Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,

**3 – Deux représentants des Organismes d'Assurance Maladie et de Prestations Familiales proposés par le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale, parmi les personnes présentées par ces organismes :**

- **Titulaire :** M. Pascal LECLERC – *Caisse Primaire d'Assurance Maladie*
  - 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Élisabeth RUEL – *Caisse Mutualité Sociale Agricole*
  - 2<sup>e</sup> suppléant : M. Gérard QUEVILON – *Régime Social des Indépendants*
  - 3<sup>e</sup> suppléant : M. Hubert DAILLY- *Caisse Primaire d'Assurance Maladie*
- **Titulaire :** Mme Chantal-Marie CAMPOS – *Caisse d'Allocations Familiales*
  - 1<sup>er</sup> suppléant : M. Thierry MINOT - *Caisse d'Allocations Familiales*
  - 2<sup>e</sup> suppléant : M. Georges GODEY - *Caisse Mutualité Sociale Agricole*
  - 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Sandrine LERESTREUX - *Régime Social des Indépendants*

**4 – Deux représentants des organisations syndicales proposés par le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :**

- **Titulaire :** M. Eric LEVOYER - *Mouvement des Entreprises de France*
  - 1<sup>er</sup> suppléant : M. Pascal GUILLET – *Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises*
  - 2<sup>e</sup> suppléant : M. Daniel LECHAPELAIN – *Union Professionnelle Artisanale*

➤ **Titulaire :** M. Thierry LE BOISSELIER – *Confédération Française Démocratique du Travail*

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Isabelle TAFFLET – *Confédération Générale du Travail*
- 2<sup>e</sup> suppléant : M. Christian LEGENDRE – *Force Ouvrière*
- 3<sup>e</sup> suppléant : M. Jean BRIONNE – *Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des cadres*

**5 – Un représentant des Associations de Parents d'Élèves proposé par le Directeur académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, parmi les personnes présentées par ces associations :**

➤ **Titulaire :** Mme Nicole PAUL – *Fédération des Conseils de Parents d'Élèves*

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Déborah HAMEL – *Fédération des Conseils de Parents d'Élèves*
- 2<sup>e</sup> suppléant : M. Sébastien GOHIN – *Fédération des Conseils de Parents d'Élèves*
- 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Claudine LE REVEREND – *Fédération des Conseils de Parents d'Élèves*

**6 – Sept membres proposés par le Directeur Départemental chargé de la cohésion Sociale parmi les personnes présentées par les Associations de Personnes Handicapées et de leurs familles :**

Siège n° 1 :

➤ **Titulaire :** Mme Geneviève LAJOYE – *Association des Paralysés de France*

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Catherine BONNEMAINS – *Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques*
- 2<sup>e</sup> suppléant : M. Frédéric LEQUILBEC – *Association des Paralysés de France*
- 3<sup>e</sup> suppléant : M. Jean-Pierre LELANDAIS – *Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques*

Siège n° 2 :

➤ **Titulaire :** M. Luc GRUSON – *Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale*

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Manuel FOLGUERAL – *Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés*
- 2<sup>e</sup> suppléant : Mme Vanessa HERY – *Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale*
- 3<sup>e</sup> suppléant : M. Thierry PASQUET – *Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés*

Siège n° 3 :

➤ **Titulaire :** M. Alain FUSSIEN – *Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche*

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Joël PRUD'HOMME – *Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21*
- 2<sup>e</sup> suppléant : Mme Céline GESQUIN – *Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche*
- 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Isabelle WILLEMS – *Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21*

Siège n° 4 :

- Titulaire : Mme Véronique LABBEY – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés
  - 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Nicole LECARDONNEL – Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche
  - 2<sup>e</sup> suppléant : Mme Colette DUQUESNE – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés
  - 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Chantal LEMARECHAL – Association Granvillaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

Siège n° 5 :

- Titulaire : M. Philippe NIVIERE - Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux
  - 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Geneviève LEBLACHEY – Union Départementale des Associations Familiales
  - 2<sup>e</sup> suppléant : Mme Françoise AVICE - Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux
  - 3<sup>e</sup> suppléant : M. Bruno LESEIGNEUR – Handicap Intégration en Cotentin

Siège n° 6 :

- Titulaire : M. Jean ANDRO – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés
  - 1<sup>er</sup> suppléant : M. Emmanuel GISLE –Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail
  - 2<sup>e</sup> suppléant : M. Jean-Charles POULAIN – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés
  - 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Sylvie LEGEAS, Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants dys

Siège n° 7 :

- Titulaire : M. Bertrand MACE – RETINA France
  - 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Catherine DUBAS – Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs de la Manche
  - 2<sup>e</sup> suppléant : Mme Anne Marie DESMOTTES – Association des Devenus Sourds et Malentendants
  - 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Danièle REFUVEILLE - Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche

**7 – Un membre du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées désigné par ce Conseil (CDCPH du 19 décembre 2014) :**

- Titulaire : M. Jean Yves LETENNEUR – Association Granvillaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
  - 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Véronique LAGNIEL – Association des Parents et Amis d'Enfants et Adultes inadaptés de l'Avranchin,
  - 2<sup>e</sup> suppléant : M. Olivier ZIAJKO – Centre Hospitalier Pontorson,
  - 3<sup>e</sup> suppléant : M. Raymond BEAUFILS – Association des Accidentés de la Vie

**8 – Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées avec voix consultative, dont un sur proposition du Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale et un sur proposition du Président du Conseil Départemental :**

**Siège DDCS :**

- Titulaire : Mme Christine GRYPAN (jusqu'au 20 octobre 2016) puis Mme Sylvie BLOCKLET  
– *Établissement de Travail Protégé ST JAMES*
  - 1<sup>er</sup> suppléant : M. Jean GOUAULT – *Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE*
  - 2<sup>e</sup> suppléant : M. Patrice LUCAS - *Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE*
  - 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Catherine CHANNAC- *Association départementale des CMPP et CAMSP de la Manche*

**Siège Conseil Départemental :**

- Titulaire : M. Jean-Paul CAMEBOURG- *Établissement de Travail Protégé AVRANCHES*
  - 1<sup>er</sup> suppléant : M. Désiré OLIVIER– *Association Cherbourgeoise de Gestion et de Promotion du Travail Protégé*
  - 2<sup>e</sup> suppléant : M. Sébastien MIELVAQUE - *Foyer L'Espérance - VALOGNES*
  - 3<sup>e</sup> suppléant : Mme Régine JONCHERE – *Aide à Domicile en Milieu Rural*

**Article 2 –** Le préfet de la Manche et le président du conseil départemental nomment, par arrêté conjoint et pour une durée de quatre ans renouvelable, les membres titulaires, à l'exception des représentants de l'Etat ainsi que des suppléants.

**Article 3 –** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental de la Manche ou de Monsieur le Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès de la ministre chargée des affaires sociales et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

**Article 4 -** La directrice à la délégation de la maison départementale de l'autonomie, en tant que directrice du GIP MDPH 50, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à SAINT-LÔ, le **07 OCT. 2016**

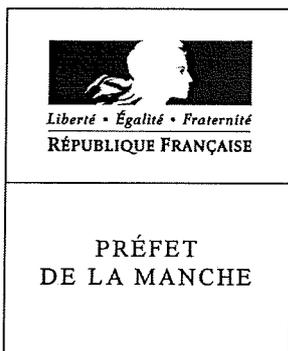
Le Président du Conseil départemental de la  
Manche

Philippe BAS

le Préfet de la Manche

Jacques WITKOWSKI





Arrêté du 7 octobre 2016 modificatif à l'arrêté du 26 mai 2015 relatif au renouvellement de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CONSIDÉRANT la délibération CD.2015-04-20.0-5 du Conseil Départemental en date du 20 avril 2015, portant désignation des représentants de l'Assemblée Départementale au sein des organismes ;

CONSIDÉRANT les représentants proposés par le directeur départemental de la cohésion sociale de la Manche ;

CONSIDÉRANT les représentants proposés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

CONSIDÉRANT les représentants proposés par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ;

CONSIDÉRANT les représentants du Conseil départemental Consultatif des Personnes Handicapées désigné lors de la réunion du 19 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT les représentants proposés par le président du conseil départemental ;

Article 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est la suivante :

1 – Quatre représentants du Département désignés par le Président du Conseil Départemental :

Titulaires : Mme Sylvie GATE, Mme Patricia LECOMTE, Mme Frédérique BOURY, le DGA « cohésion sociale et territoriale » ou son représentant ;

Suppléants : M. Bernard TREHET, Mme Karine DUVAL, Mme Marie-Pierre FAUVEL, Mme Chantal BARJOL, Mme Odile LEFAIX-VERON, M. Frédéric BASTIAN, Mme Christèle CASTELEIN, Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE ;

2 – Quatre représentants de l'État :

Le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale ou son représentant,

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant,

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,

3 – Deux représentants des Organismes d'Assurance Maladie et de Prestations Familiales proposés par le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale, parmi les personnes présentées par ces organismes :

Titulaire : M. Pascal LECLERC – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

1<sup>er</sup> suppléant : Mme Élisabeth RUEL – Caisse Mutualité Sociale Agricole

2<sup>e</sup> suppléant : M. Gérard QUEVILON – Régime Social des Indépendants

3<sup>e</sup> suppléant : M. Hubert DAILLY- Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Titulaire : Mme Chantal-Marie CAMPOS – Caisse d'Allocations Familiales

1<sup>er</sup> suppléant : M. Thierry MINOT - Caisse d'Allocations Familiales

2<sup>e</sup> suppléant : M. Georges GODEY - Caisse Mutualité Sociale Agricole

3<sup>e</sup> suppléant : Mme Sandrine LERESTREUX - Régime Social des Indépendants

4 – Deux représentants des organisations syndicales proposés par le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

Titulaire : M. Eric LEVOYER - Mouvement des Entreprises de France

1<sup>er</sup> suppléant : M. Pascal GUILLET – Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

2<sup>e</sup> suppléant : M. Daniel LECHAPELAIN – Union Professionnelle Artisanale

Titulaire : M. Thierry LE BOISSELIER – Confédération Française Démocratique du Travail

1<sup>er</sup> suppléant : Mme Isabelle TAFFLET – Confédération Générale du Travail

2<sup>e</sup> suppléant : M. Christian LEGENDRE – Force Ouvrière

3<sup>e</sup> suppléant : M. Jean BRIONNE – Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des cadres

5 – Un représentant des Associations de Parents d'Élèves proposé par le Directeur académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, parmi les personnes présentées par ces associations :

Titulaire : Mme Nicole PAUL – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

1<sup>er</sup> suppléant : Mme Déborah HAMEL – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

2<sup>e</sup> suppléant : M. Sébastien GOHIN – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

3<sup>e</sup> suppléant : Mme Claudine LE REVEREND – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

6 – Sept membres proposés par le Directeur Départemental chargé de la cohésion Sociale parmi les personnes présentées par les Associations de Personnes Handicapées et de leurs familles :

Siège n° 1 : Titulaire : Mme Geneviève LAJOYE – Association des Paralysés de France

1<sup>er</sup> suppléant : Mme Catherine BONNEMAINS – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques

2<sup>e</sup> suppléant : M. Frédéric LEQUILBEC – Association des Paralysés de France

3<sup>e</sup> suppléant : M. Jean-Pierre LELANDAIS – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques

Siège n° 2 : Titulaire : M. Luc GRUSON – Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale

1<sup>er</sup> suppléant : M. Manuel FOLGUERAL – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés

2<sup>e</sup> suppléant : Mme Vanessa HERY – Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale

3<sup>e</sup> suppléant : M. Thierry PASQUET – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés

Siège n° 3 : Titulaire : M. Alain FUSSIEN – Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche

1<sup>er</sup> suppléant : M. Joël PRUD'HOMME – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

2<sup>e</sup> suppléant : Mme Céline GESQUIN – Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche

3<sup>e</sup> suppléant : Mme Isabelle WILLEMS – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21

Siège n° 4 : Titulaire : Mme Véronique LABBEY – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés

1<sup>er</sup> suppléant : Mme Nicole LECARDONNEL – Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche

2<sup>e</sup> suppléant : Mme Colette DUQUESNE – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés

3<sup>e</sup> suppléant : Mme Chantal LEMARECHAL – Association Granvillaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

Siège n° 5 : Titulaire : M. Philippe NIVIERE - Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux

1<sup>er</sup> suppléant : Mme Geneviève LEBLACHEY – Union Départementale des Associations Familiales

2<sup>e</sup> suppléant : Mme Françoise AVICE - Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux

3<sup>e</sup> suppléant : M. Bruno LESEIGNEUR – Handicap Intégration en Cotentin

Siège n° 6 : Titulaire : M. Jean ANDRO – Association de Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-Lésés

1<sup>er</sup> suppléant : M. Emmanuel GISLE – Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail

2<sup>e</sup> suppléant : M. Jean-Charles POULAIN – Association de Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-Lésés

3<sup>e</sup> suppléant : Mme Sylvie LEGEAS, Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants dys

Siège n° 7 : Titulaire : M. Bertrand MACE – RETINA France

1<sup>er</sup> suppléant : Mme Catherine DUBAS – Association de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs de la Manche

2<sup>e</sup> suppléant : Mme Anne Marie DESMOTTES – Association des Devenus Sourds et Malentendants

3e suppléant : Mme Danièle REFUVEILLE - Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche  
7 – Un membre du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées désigné par ce Conseil (CDCPH du 19 décembre 2014) :

Titulaire : M. Jean Yves LETENNEUR – Association Granvillaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés  
1<sup>er</sup> suppléant : Mme Véronique LAGNIEL – Association des Parents et Amis d'Enfants et Adultes inadaptés de l'Avranchin,

2<sup>e</sup> suppléant : M. Olivier ZIAJKO – Centre Hospitalier Pontorson,

3<sup>e</sup> suppléant : M. Raymond BEAUFILS – Association des Accidentés de la Vie

8 – Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées avec voix consultative, dont un sur proposition du Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale et un sur proposition du Président du Conseil Départemental :

Siège DDCS : Titulaire : Mme Christine GRYPAN (jusqu'au 20 octobre 2016) puis Mme Sylvie BLOCKLET – Établissement de Travail Protégé ST JAMES

1<sup>er</sup> suppléant : M. Jean GOUAULT – Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE

2e suppléant : M. Patrice LUCAS - Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE

3e suppléant : Mme Catherine CHANNAC- Association départementale des CMPP et CAMSP de la Manche

Siège Conseil Départemental :

Titulaire : M. Jean-Paul CAMEBOURG- Établissement de Travail Protégé AVRANCHES

1<sup>er</sup> suppléant : M. Désiré OLIVIER– Association Cherbourgeoise de Gestion et de Promotion du Travail Protégé

2<sup>e</sup> suppléant : M. Sébastien MIELVAQUE - Foyer L'Espérance - VALOGNES

3<sup>e</sup> suppléant : Mme Régine JONCHERE – Aide à Domicile en Milieu Rural

Article 2 – Le préfet de la Manche et le président du conseil départemental nomment, par arrêté conjoint et pour une durée de quatre ans renouvelable, les membres titulaires, à l'exception des représentants de l'Etat ainsi que des suppléants.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental de la Manche ou de Monsieur le Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès de la ministre chargée des affaires sociales et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Co-Signé :

Le président du conseil départemental de la Manche Philippe : BAS

Le préfet de la Manche : Jacques WITKOWSKI





**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MANCHE**  
Cité administrative  
BP 225

50015 SAINT-LO Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
de la trésorerie de Saint-James**

**Le directeur départemental des finances publiques de la Manche**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Manche ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la trésorerie de Saint-James (Manche), situés 12 rue Saint Jacques, sont ouverts au public les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Article 2 :**

Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Saint-Lô, le 14 octobre 2016

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques de la Manche,  
administrateur général des finances publiques

Michel ROULET



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MANCHE**  
Cité administrative  
BP 225

50015 SAINT-LO Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
de la trésorerie de Cherbourg Municipale**

**Le directeur départemental des finances publiques de la Manche**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Manche ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la trésorerie de Cherbourg Municipale (Manche), situés 22 rue François La Vieille, à Cherbourg-en-Cotentin, sont ouverts au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

**Article 2 :**

Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Saint-Lô, le 14 octobre 2016

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques de la Manche,  
administrateur général des finances publiques

Michel ROULET